

Nous souhaitons la mise en place d'une agence centralisatrice comme c'est déjà le cas pour le service civique

délaissent la formation ou prennent du retard lorsqu'ils n'ont pas de stage.

«Mes référentes m'ont dit : cette année comme tu n'es pas gratifiée, on va prendre le temps...», «Je suis plus sereine, je n'ai pas la pression de la gratification, je ne dois pas aller vite⁽⁴⁾». La gratification est perçue par certains travailleurs sociaux en formation comme un poids et toujours comme un paramètre qui influe sur leur situation d'apprenant. Ils ont l'impression que la loi les met davantage en difficulté plus qu'elle ne les protège. Le fait de ne pas être soumis à la gratification apparaît plus confortable. Ils vivent la gratification comme une inégalité entre les membres de leur promotion.

«Pour créer du lien, prendre sa place, comprendre le fonctionnement parfois complexe de certaines structures et pouvoir mettre quelque chose en place, deux mois c'est pas suffisant⁽⁵⁾». Les travailleurs sociaux en formation regrettent la multiplication des stages courts qui limitent les apports de l'expérience. Ils évoquent des difficultés d'intégration auprès du public et des équipes. C'est pour cela qu'ils comprennent les hésitations des sites qualifiants pour prendre un stagiaire sur huit semaines.

Finalement pour décrocher un stage, les travailleurs sociaux en formation disent qu'il faut se battre ou avoir de la chance, bidouiller ou être stratégique. Cette quête d'un stage leur prend du temps, de l'énergie; elle impacte leur santé, leurs conditions de vie et leur motivation pour la formation. Et dans ce contexte qui embolise la formation, les formateurs en travail social sont pris en étau entre la gratification, la précarité des personnes en formation, la recherche de stage et les visées pédagogiques.

Préserver le sens de la formation professionnelle

Face à ce phénomène de disqualification et de déprofessionnalisation, nous nous sommes arrêtés pour penser la place des stages en distinguant la gratification de la pédagogie afin de se centrer sur la professionnalisation des travailleurs sociaux en formation.

Un stage implique l'immersion en milieu professionnel, la transmission et la coconstruction avec des professionnels, au sein d'une institution et d'une équipe. Il implique de pouvoir rencontrer le public, d'accéder à la complexité des situations, dans des conditions favorables au questionnement, à la réflexion, en vue de construire et de mettre en œuvre des propositions d'actions adaptées.

Nous affirmons la nécessité que tous les stages permettent un engagement significatif des travailleurs sociaux en

formation. Ce n'est ni l'observation, ni la «simulation», mais bien l'expérimentation des situations concrètes et les relations «éprouvées» qui sont formatrices. À cet égard, la durée du stage long doit être préservée car elle permet de se situer en responsabilité en tant que futur professionnel.

Nous défendons des stages qui permettent aux travailleurs sociaux en formation de pouvoir rencontrer les personnes accompagnées, d'avoir le temps de s'impliquer dans la relation et d'en comprendre l'intersubjectivité pour pouvoir la transformer en relation socio-éducative et d'accompagnement. Les stages constituent le matériau des formateurs - sur les terrains et dans les centres de formation - pour accompagner les travailleurs sociaux en formation dans l'élaboration de leur posture et la construction de leur identité professionnelle. Des espaces d'explicitation, de questionnement, d'élaboration, de co-construction entre personnes en formation leur permettent d'être véritablement actrices de leur processus de professionnalisation.

Concernant la gratification des stages, une priorité apparaît à l'IRE : envisager d'autres modalités de versement, faire qu'elle ne dépende pas du budget des établissements. Nous souhaitons la mise en place d'une agence centralisatrice comme c'est déjà le cas pour le service civique.

Face aux incertitudes sur les orientations de la réforme des formations en travail social à venir concernant les stages, il apparaît essentiel aux formateurs de l'IRE de préserver une alternance intégrative porteuse de sens et permettant de construire une professionnalité. Il s'agit bien là de se donner les moyens de former dans des conditions favorables les professionnels du travail social de demain qui auront à faire face à des publics dont les difficultés nécessitent un accompagnement adapté.

En dix ans, le nombre d'établissements de formation au métier d'assistant de service social est resté globalement stable et les effectifs d'étudiants en première année n'ont que légèrement diminué, passant de 2 800 à 2 500. En revanche, le nombre de personnes qui se sont présentées aux épreuves d'admission en première année est passé de 16 500 en 2006 à 11 000 en 2011 et 8 700 en 2016, ce qui représente une baisse de 47 % en dix ans.

La diminution du nombre de candidats à l'entrée dans cette formation pose la question de l'attractivité de la profession. Elle pourrait aussi en partie s'expliquer par la mise en place de concours communs.

DREES, *Études et résultats*, déc. 2017, n° 1044, «7 800 étudiants en formation d'assistant de service social en 2016».

(4) PREFAS, *op. cit.*, p. 48.

(5) PREFAS, *op. cit.*, p. 50.